



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 62349

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés rencontrées par les professionnels titulaires d'un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture. En effet, cette profession, née en 1947, est principalement basée sur la prise en charge et le bien-être de l'enfant, de son accompagnement ainsi que celui de sa famille. La place de l'auxiliaire de puériculture est auprès de l'enfant aussi bien en milieu hospitalier, en PMI ou dans le milieu de la petite enfance. Or, aujourd'hui, l'auxiliaire de puériculture disparaît des services liés à la petite enfance. Dans le milieu hospitalier, ces personnels sont déplacés vers les services d'adultes et de personnes âgées et, dans les structures d'accueil telles que les IME ou les PMI, les auxiliaires de puériculture n'y trouvent quasiment plus leur place. Ainsi, il lui demande si elle entend mettre en oeuvre des mesures permettant la reconnaissance du métier d'auxiliaire de puériculture ainsi que sa place dans la nouvelle organisation de la fonction publique hospitalière et des services de la petite enfance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62349

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10132

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)